Collusions en chaîne à Bruxelles

Quand hauts fonctionnaires et élus européens cèdent aux sirènes des lobbys et du privé.

LA démission, le 16 octobre, du Maltais John Dalli, commissaire européen à la Santé, dont un proche est soupçonné d'avoir réclamé un bakchich à l'industrie du tabac, rappelle à quel point, à Bruxelles, argent et pouvoir font bon ménage. En mars 2011, des journalistes anglais du « Sunday Times », déguisés en lobbyistes, avaient proposé des enveloppes à des parlementaires européens pour qu'ils appuient certains amendements. Trois élus (roumain, slovaque et autrichien) n'ont pas fait les farouches : après la divulgation de l'histoire, ils ont dû démissionner.

Sans aller aussi loin, le conflit d'intérêts (communautaires et privés) fait souvent rage dans les hautes sphères bruxelloises. Passe encore que la députée centriste française Janelly Fourtou ait rédigé et soutenu des textes concernant les droits d'auteur. Après tout, être mariée au pédégé de Vivendi (leader mondial de l'édition de musique et de jeux vidéo) n'interdit pas de travailler.

Mais, pour les cumulards, la cause est plus ardue à défendre. Recordman, l'eurodéputé et ex-Premier ministre belge Jean-Luc Dehaene. Patron, jusqu'en juillet, du conseil d'administration de la banque Dexia, il siège aussi chez Umicore (métallurgie), Lotus Bakeries (biscuiterie) et Thrombogenics (biopharmacie). Dans sa déclaration d'intérêts (qui recense ces petits à-côtés), Dehaene avait oublié un autre fauteuil : le groupe de brasseurs AB Inbev. Qui fait mousser son compte en banque, avec 77 000 stock-options (plus de 5 millions d'euros au cours actuel). Fichu trou de mémoire, corrigé il y a quelques jours seulement.

Belle prise de guerre

Certains experts, souvent consultés par les agences européennes (alimentation, chimie, médicaments), ont eu, eux aussi, une vie professionnelle tellement riche qu'ils ont du mal à ne pas se planter dans leur déclaration d'intérêts.

Dans un rapport publié le 12 octobre, la Cour des comptes européenne s'étonne que deux d'entre eux bénéficient d'une image de neutralité, alors que l'industrie pharmaceutique les a longtemps salariés. A un troisième, toujours consultant pour les labos, l'agence du médicament *« n'a jamais demandé d'informations supplémentaires »*, malgré une déclaration pleine de trous…

Autre indice de connivence entre grandes entreprises et gros bonnets bruxellois, la très fine politique de recrutement des cabinets de lobbying. L'un d'eux, l'américano-scandinave Kreab Gavin Anderson, spécialisé dans la « communication de crise » et les restructurations, a débauché pas moins d'une dizaine de hauts fonctionnaires, dont un ancien patron de la direction générale Entreprises et un responsable antitrust à la direction Concurrence. Idéal pour causer à bâtons rompus avec leurs successeurs…

Le cabinet GPlus, qui défend notamment la cause du géant russe Gazprom, compte, lui, dans ses rangs des anciens des directions Concurrence et Industrie, ainsi que l'ancien journaliste et ex-porte-parole de Jacques Delors, Bruno Dethomas.

L'une des plus belles prises de ces « groupes d'intérêts » est, à son époque, passée un peu inaperçue. En 2004, alors que les industriels américains et européens bataillaient contre Reach, système d'évaluation et d'autorisation des produits chimiques, le Cedic, comité regroupant les géants du secteur, s'était offert les services d'un de leurs opposants les plus farouches, qui travaillait… au Bureau européen de l'environnement.

Mais où est Charly ?

Un comité d'éthique, dépendant de la Commission européenne, est, en principe, chargé de donner un avis sur ces petites fuites vers le privé. Mais il fait toujours preuve de tact… Lorsque Günther Verheugen, le très controversé commissaire (allemand) à l'Industrie, a créé le bien nommé cabinet European Experience Company, il a solennellement juré qu'il n'userait pas de ses anciennes relations bruxelloises. Le comité a dit amen.

Parfois, le brouillard se dissipe : plus de soupçon de collusion qui tienne quand le soupçonné rejoint, avec armes et bagages, une entreprise du secteur dont il avait la charge ! Mais, là encore, le comité d'éthique la joue cool. Selon l'association Alter-EU, sur 201 dossiers examinés entre 2008 et 2011, un seul a donné lieu à un refus. Il concerne l'Irlandais Charly McCreevy, commissaire au Marché intérieur, contraint de démissionner de la banque d'investissement NBNK. Il s'était beaucoup occupé du secteur bancaire, jusqu'au jour où il y a trouvé refuge. L'ex-commissaire (bulgare) à la Protection des consommateurs Meglena Kuneva n'a eu, elle, aucune difficulté à rejoindre le comité directeur de BNP Paribas.

Comment le comité d'éthique prend-il ses décisions ? Mystère. Un porte-parole de la Commission indique d'ailleurs qu'*« il est naturel qu'un ancien agent exerce plus ou moins dans le même secteur que lorsqu'il travaillait dans les institutions* (européennes) ».

Petite réserve toutefois – encore un mystère – sur le cas de l'Irlandais John Bruton, ancien Premier ministre et ambassadeur de l'UE à Washington, parti, dès sa retraite, officier pour le cabinet DN. Lequel s'adresse aux clients *« qui veulent influer sur l'Union européenne »*. Bruton est parti si vite, poursuit le porte-parole, que *« nous n'avons pas eu le temps de l'informer des règles en cours »*. Cinq ans de carrière, c'est si court pour assimiler la déontologie…

Jérôme Canard

Credo pour la privatisation

« *La privatisation des sociétés publiques* [de flotte] *contribue à la réduction de la dette publique.* » De qui, cette émouvante profession de foi libérale ? De Gabriele Giudice, chef du secteur « Grèce » à la direction générale Economie et Finances de la commission. Dans une lettre adressée, le 26 septembre, à plusieurs associations, ce haut fonctionnaire poursuit avec ferveur : la privatisation augmente *« par extension la compétitivité de l'économie tout entière, tout en attirant l'investissement direct de l'étranger »*. Et de conclure par ce credo : *« La commission croit que la privatisation des équipements publics, y compris des entreprises de fourniture d'eau, peut bénéficier à la société quand elle est conduite avec attention. »* Amen.